

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2024

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 28 octobre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18h30

Présents 9

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Procurations 2

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.

Votants 11

Date de la convocation : 22/10/2024

Date d'affichage de la convocation : 23/10/2024

Date d'affichage de la délibération : 05 NOV. 2024

Etaient présents : Mme Marion RIVOIRE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Nicole DUCOUSSO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette NOËL, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Martine NOËL,
Madame Josette MARTINS a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ.

M. Philippe ARRUÉ est excusé,
Mme Aurore MERVILLE-COMET est excusée.

Madame Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération 2024-18 Mise en place d'un service civique

Exposé

Madame la Présidente expose aux membres que l'isolement social des personnes âgées est une réalité qui s'intensifie d'année en année en France et qui s'est aggravée durant la crise sanitaire. Face à cela, le gouvernement s'est donné l'ambition d'atteindre en 3 ans, l'objectif annuel de 300 000 personnes âgées soutenues grâce à 10 000 missions de service civique.

Afin d'impulser et accompagner un développement qualitatif du service civique auprès des seniors, une mobilisation nationale a été créée, nommée « Service Civique Solidarité Seniors ».

Ses objectifs sont :

- de rompre l'isolement des personnes âgées, que ce soit à domicile ou en établissements ;
- de prévenir la dépendance par le développement de la mobilité, du lien social, de l'autonomie ;
- de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels ;
- d'appuyer le développement du service civique dans le secteur avec un objectif de qualité, tant pour les jeunes que pour les structures qui les accueillent et les personnes âgées qu'ils servent ;
- d'ouvrir les jeunes vers de nouvelles opportunités d'emploi, vers les métiers du lien, et/ou vers de nouvelles opportunités d'engagement intergénérationnel.

Un socle de qualité a été compris notamment :

- des temps de formation pour les volontaires et les tuteurs ;
- des temps d'échange de pratiques ;
- des idées d'actions et des outils ;
- une sensibilisation aux métiers et formations du bien vieillir ;
- des forums régionaux de l'Emploi et de l'Engagement « Solidarité Séniors »

Le programme est impulsé par le Ministère de l'autonomie et le Secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse et de l'engagement et soutenu financièrement par le groupe Malakoff Humanis dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agir Arrco.

L'association « Service civique Solidarité Séniors » (SC2S) est chargée de promouvoir la démarche et d'accompagner les structures qui souhaitent s'y inscrire.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir approuver les termes de la convention d'engagement réciproque ci-joint et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

D'approuver les termes de la convention d'engagement réciproque et d'autoriser sa signature,

La délibération est adoptée à :

11

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 30/10/2024

Le secrétaire de séance,
Madame Bernadette FAURÉ



La Présidente,
Marion RIVOIRE

